

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

15 MAI 2025

ID : 026-212601439-20250513-2025_34-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
DROME

Séance du 13 Mai 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Date de la convocation
06/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq-----
le 13 Mai à 20 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

Absents excusés : DUMOULIN Patrick, SERREE Stéphane

Absent non excusé : RIOU Gaëtan

Pouvoir : DUMOULIN Patrick à VALLERANT Jacques, SERREE Stéphane à CETTIER Nicolas

Secrétaire de séance : AGERON Jérémy

N° 2025-34

OBJET : Programme 2025 des travaux à réaliser en forêt communale : Demande de subvention auprès du Conseil Régional et du CD26

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025.

La nature des travaux est la suivante :

Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement feuillu.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

Dépenses subventionnables travaux	3 968 €
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	1 190 €
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26	1 190 €
* Montant total des subventions	2 380 €
* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés	1 587 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

Recevoir
le 15/05/2025

ID : 026-212601439-20250513-2025_34-DE

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux
présents ou représentés.**

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 15 Mai 2025

Le Maire,

Agnès GENTHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr